

# Dictionnaire encyclopédique juridique franco-suisse

Valérie Défago (UniNE, Faculté de droit)  
Béatrice Lapérou-Schneider (uFC, CRJFC)

## Objectif

L'objectif du projet est de rédiger un *Dictionnaire encyclopédique franco-suisse* vivant, actualisable, dont les entrées sémantiques permettront aux chercheuses et chercheurs, ainsi qu'aux praticiennes et praticiens du droit, de saisir le contexte et la portée des notions juridiques utilisées dans l'ordre juridique voisin. L'idée est que les rédactrices et rédacteurs expliquent et rendent compréhensibles à un public rompu à la littérature juridique (juristes, agentes et agents des collectivités publiques), aux personnels judiciaires et parajudiciaires (enquêteurs, douaniers, magistrats, avocats...), aux professionnelles et professionnels de domaines en prise avec le droit (responsables RH d'entreprises, experts comptables...), les notions juridiques utilisées dans leur champ d'activité, d'une part, ou l'appréhension d'un phénomène social ou sociétal sous l'angle du droit, d'autre part.

Les entrées du Dictionnaire seront – dans un premier temps en tout cas – axées sur les domaines de recherche au sein des deux institutions ainsi que sur les thèmes prioritaires identifiés par la CdS, à savoir la digitalisation et les enjeux territoriaux et/ou transfrontaliers. Dans un second temps – mais également possiblement dans la première étape – il est prévu d'ouvrir les entrées du Dictionnaire vers d'autres champs selon les besoins des collectivités publiques concernées.

L'attribut encyclopédique se rapporte à la présentation des notions, non à l'exhaustivité que l'on pourrait dégager de ce terme. Aussi, l'ouvrage réunissant les contributions de la première étape sera nécessairement un kaléidoscope reflétant les thèmes de recherche des personnes sollicitées.

Le projet s'inscrit dans l'objectif plus général de renforcer les collaborations scientifiques entre la Faculté de droit de Neuchâtel et le CRJFC. En effet, la confection du Dictionnaire et la mise en lien entre les entrées sémantiques est susceptible de donner lieu à des projets de collaboration ciblés sur des thèmes particuliers.

Le projet est destiné à une pérennité à moyen et long terme. La première étape du projet est constituée des années 2024 et 2025, et servira à marquer le cinquantième anniversaire du jumelage entre les Villes de Besançon et Neuchâtel. Il continuera par la suite de vivre et évoluer avec des liens continus entre les deux institutions universitaires avec l'approvisionnement continu des entrées du Dictionnaire sous l'impulsion des membres du Comité scientifique.

## Rendu

Le rendu du projet, dans sa première étape, est de deux ordres.

D'une part, les partenaires éditent un ouvrage commun, un Dictionnaire encyclopédique juridique franco-suisse. Les contributrices et contributeurs sont les enseignantes et enseignants,

chercheuses et chercheurs des deux institutions, voire praticiennes et praticiens du droit sollicités par les rédactrices et réacteurs et/ou coordinatrices et coordinateurs du projet.

D'autre part, lors de l'année des festivités du jumelage entre les deux villes – à savoir l'année 2025 – se tiendront deux manifestations scientifiques, l'une à Neuchâtel, l'autre à Besançon, où seront présentées et contextualisées les entrées du Dictionnaire à un large auditoire comprenant le public ciblé ci-dessus mentionné.

Dès 2025, et pour la suite pérenne du projet, le Dictionnaire encyclopédique juridique franco-suisse sera déposé en ligne sur le site de la recherche et de l'enseignement juridique dans l'Arc jurassien (ARCJURIS), et sera enrichi d'entrées nouvelles, au gré de l'impulsion des membres du comité scientifique et des collaborations qui se seront développées entre les deux institutions et/ou des besoins des collectivités publiques concernées (Région Bourgogne-Franche-Comté, République et canton de Neuchâtel, Ville de Besançon, Ville de Neuchâtel, autres villes de l'Arc jurassien), des personnels judiciaires et parajudiciaires (enquêteurs, douaniers, magistrats, avocats...) des et autres partenaires institutionnels intéressés. La consultation du site est prévue pour se faire en Open Access afin d'assurer une diffusion la plus large possible aux personnes intéressées.

### **Comité scientifique**

Le comité scientifique du projet est composé de 8 personnes (hors personnels d'appui à la recherche) **Alexandre Ciaudo** (Université de Franche-Comté), **Valérie Défago** (doyenne, Faculté de droit, Université de Neuchâtel), **Alexandre Desrameaux** (Université de Franche-Comté), **Jean-Philippe Dunand** (Faculté de droit, Université de Neuchâtel), **Benoît Géniaut** (Université de Franche-Comté), **Christophe Geslot** (Directeur du CRJFC, Université de Franche-Comté), **André Kuhn** (Vice-Doyen, Faculté de droit, Université de Neuchâtel), Béatrice **Lapérou-Schneider** (Université de Franche-Comté).

Les référentes du projet sont Valérie Défago et Béatrice Lapérou-Schneider.